

Communiqué de presse

26 octobre 2020

Luttons vite et fort ensemble contre la propagation du COVID en Mayenne

L'ARS Pays de la Loire, en lien avec la Préfecture de la Mayenne, l'Assurance Maladie, les collectivités locales, le laboratoire du CHU de Nantes, l'Association Départementale de la Protection civile de Mayenne, continue à adapter le dispositif de dépistage.

Une nouvelle organisation est proposée pour deux semaines : du lundi 26 octobre au samedi 7 novembre 2020, excepté le dimanche.

Dégradation des indicateurs épidémiologiques

Compte tenu de la circulation active du virus Covid-19 sur notre territoire, le Premier ministre Jean Castex a décrété, depuis le samedi 17 octobre, l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national.

La Mayenne doit poursuivre et renforcer sa mobilisation comme en juillet dernier pour limiter la propagation du virus.

Il faut toujours agir vite et fort car les chiffres ci-joints témoignent d'une accélération importante de la circulation du virus en Mayenne: les personnes qui présentent des symptômes doivent se faire dépister et le cas échéant, s'isoler si elles portent le virus.

Chiffres clés au 26 octobre

Taux d'incidence : 181,4 pour 100 000 habitants

Taux de positivité : 12,3 %

Rappel des chiffres clés au lundi 19 octobre

Taux d'incidence : 119,9 pour 100 000 habitants

Taux de positivité : 9,4 %

Il est aussi vivement recommandé aux soignants et aux personnes qui pensent avoir été exposées à un risque de contamination de se faire dépister.

La réalisation de tests de dépistage, le respect de l'isolement, en cas de test positif, et le respect des gestes barrières restent les seuls moyens pour lutter contre la propagation du virus et garder le contrôle de l'épidémie.

Poursuite de la stratégie de dépistage afin de répondre aux besoins des Mayennais

L'adaptation de l'offre de dépistage répond aux exigences de ciblage des secteurs géographiques et de la population qui doit en priorité avoir accès aux tests :

- Rapprocher les lieux de dépistage des besoins en allant au plus près des familles, des salariés, des jeunes
- Cibler prioritairement les secteurs géographiques pour lesquels les indicateurs imposent une vigilance
- Permettre aux personnes prioritaires de trouver rapidement un lieu de dépistage

Où se faire dépister en Mayenne ?

Sur rendez-vous et sans prescription médicale requise.

Au centre hospitalier de Laval ou dans un des lieux de dépistage des laboratoires de biologie médicale.

Au centre de dépistage du centre hospitalier de Laval :

- Du lundi au samedi, de 8h à 12h et de 13h à 16h, en prenant rendez-vous en ligne via www.doctolib.fr, tapez « CH Laval » dans la barre de recherche.
- Ou, si votre demande est urgente et que vous répondez à l'un des critères de priorité en prenant rendez-vous par téléphone au 02 43 66 51 51, du lundi au vendredi, de 9h à 16h.

Les prélèvements ont lieu en mode "drive", vous pouvez vous présenter en voiture ou à pied. Le drive est situé au niveau du parking sud de l'hôpital (accès via la rue du Gué d'Orger).

Dans un des 5 lieux de dépistage des laboratoires de biologie médicale en Mayenne :

- A Laval, en prenant rendez-vous au 02 43 59 29 00 avec le laboratoire Biolaris
- A Château-Gontier-sur-Mayenne, en prenant rendez-vous au 02 43 59 29 00 avec le laboratoire Biolaris
- A Mayenne, en prenant rendez-vous au 02 43 00 99 00 avec le laboratoire SYNLAB Normandie Maine
- A Evron, en prenant rendez-vous au 02 43 01 25 01 avec le laboratoire SYNLAB Normandie Maine
- A Villaines-la-Juhel, en prenant rendez-vous au 02 43 03 23 86 avec le laboratoire SYNLAB Normandie Maine

Centres de dépistage sans rendez-vous : du lundi 26 octobre au samedi 7 novembre : nouveaux lieux

Sans prescription médicale, sans rendez-vous et avec prise en charge à 100% (sans avance de frais).

Du lundi au samedi de 9h00 à 13h30 et de 16h00 à 19h30.

Par les unités mobiles mises en œuvre par l'association départementale de la protection civile, sous convention avec l'ARS et la Préfecture de la Mayenne, qui renforcent l'offre hospitalière et des laboratoires de biologie médicale :

Pour Laval et son agglomération :

- Lundis 26 octobre **et 2 novembre** : A Laval, sur le parking de la cité administrative, rue Mac Donald
- Mercredis **28 octobre et 4 novembre** : A Saint-Berthevin, sur le parking du centre commercial E. Leclerc
- Jeudis 29 octobre **et 5 novembre** : A Laval, Technopole sur le parking de l'IUT, place Georges Macé
- Vendredis 30 octobre **et 6 novembre** : A Laval, zone des Bozées sur le parking du Palindrome, rue Albert Einstein
- Samedis 31 octobre **et 7 novembre** : A Laval, centre-ville, sur la place du 11 novembre (chalet prévention)

Pour les communautés de communes du reste du département :

- Mardis 27 octobre **et 3 novembre** : A **Evron***, place Pierre Mendès France
- Jeudis 29 octobre **et 5 novembre** : A Château-Gontier-sur-Mayenne, Halle du Haut Anjou, Parc Saint-Fiacre
- Vendredis 30 octobre **et 6 novembre** : A Mayenne, sur le parvis du Théâtre, place Juhel
- Samedis 31 octobre **et 7 novembre** : A **Larchamp***, place des anciens combattants, face à la Salle Saint Crespin

*Nouveaux sites cette quinzaine.

Que faut-il prévoir le jour du test ?

- un masque
- Une carte vitale (le cas échéant)
- Une pièce d'identité
- et, le cas échéant, une prescription médicale.

Contact presse ARS Pays de la Loire

06 78 26 56 94

ars-pdl-communication@ars.sante.fr

Contact Préfecture de la Mayenne

02 43 01 50 70/71/72

pref-communication@mayenne.gouv.fr

Contacts presse Assurance maladie

Mathilde Rossignol


02 43 59 64 68

mathilde.rossignol@assurance-maladie.fr


Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de
l'État et de la communication
interministérielle**

 @Prefet53

 Préfet de la Mayenne

 @prefet53

 prefet53

Tél : 02 43 01 50 70/71/72
Mél : pref-communication@mayenne.gouv.fr

46, rue Mazagran
53000 Laval CEDEX